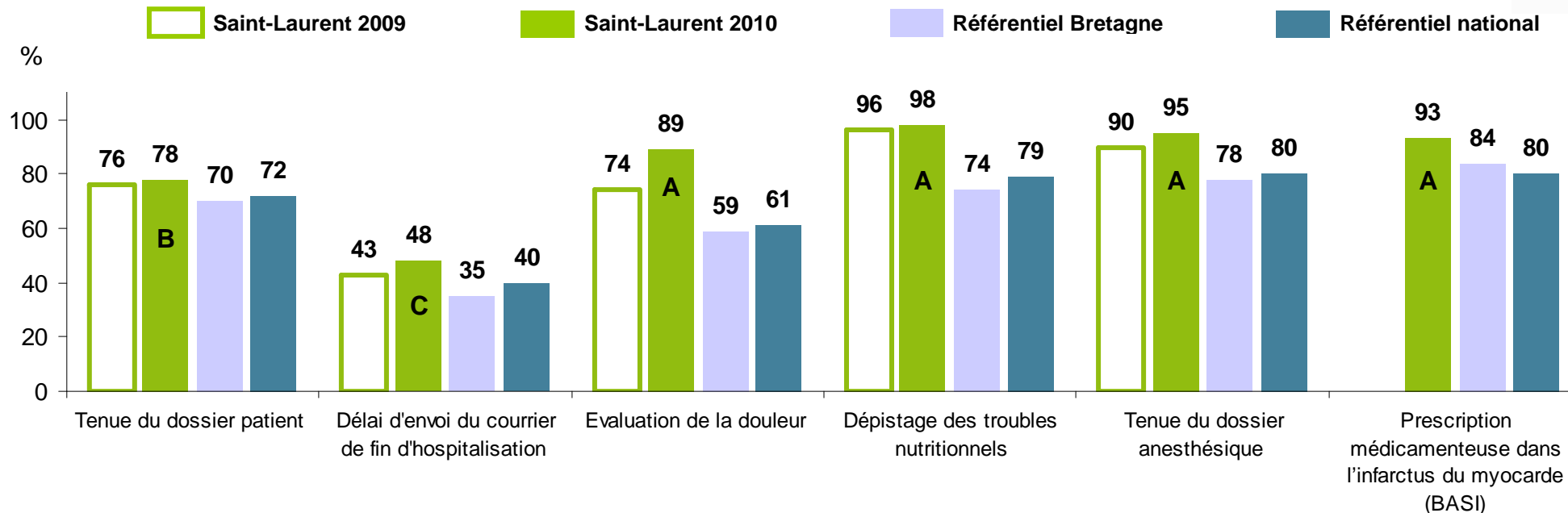




Saint-Laurent
Polyclinique

MÉDECINE - CHIRURGIE



L'indicateur évalue le contenu du dossier médical des patients hospitalisés. L'ensemble des critères évalue les éléments relatifs à l'entrée, le séjour, la sortie du patient, ainsi que la qualité de rédaction des prescriptions médicamenteuses.

L'indicateur évalue le contenu du courrier ou du compte-rendu de fin d'hospitalisation, et son délai d'envoi. Le courrier de fin d'hospitalisation est un élément clé de la communication des éléments d'information nécessaires à la continuité des soins. Ce courrier doit être envoyé dans un délai de 8 jours suivant la sortie du patient.

L'indicateur évalue la traçabilité de l'évaluation de la douleur dans le dossier patient.

Le dépistage des troubles nutritionnels est recommandé pour tout patient hospitalisé (poids initial et évolution du poids sont mesurés au cours de l'hospitalisation). L'indicateur évalue la traçabilité dans le dossier de ces mesures.

L'indicateur évalue le contenu du dossier anesthésique. L'ensemble des critères pris en compte dans cet indicateur contribue au partage de l'information entre les différents intervenants et à chaque étape de la prise en charge anesthésique.

L'indicateur évalue la prescription de sortie de 4 médicaments pour les patients ayant fait un infarctus du myocarde : BASI
B pour bêtabloquant, A pour antiagrégant plaquettaire, S pour statine, I pour inhibiteur de l'enzyme de conversion. Pour chaque dossier, il est recherché la prescription de ces 4 traitements ou la justification de la non-prescription.